



## Les habitats inclusifs Alternatives sont rattachés au Gapas

Le Gapas propose des accompagnements pour des personnes en situation de handicap, enfants et adultes, au sein d'établissements, services sociaux et médico-sociaux, dans les Hauts-de-France et en Ile-de-France.

**Sa raison d'être : développer des solutions pour que les personnes en situation de handicap soient pleinement épanouies et actrices de leur existence dans une société juste, inclusive, reconnaissante et équitable, au même titre que tout citoyen.**

L'association agit en faveur de l'autodétermination des personnes en situation de handicap et d'une réponse accompagnée pour tous.

## Nos différentes solutions d'habitats inclusifs



## CONDITIONS D'ACCÈS

- Reconnaissance administrative du handicap
- Ressources financières suffisantes pour le paiement des charges liées au logement et les frais de la vie quotidienne
- Responsabilité civile en cours de validité

### Nous contacter

[www.gapas.org](http://www.gapas.org)



03 20 40 02 10

habitatalternatives@gapas.org

8 rue de Toul, n°301

59800 Lille



## AU CŒUR DES HABITATS INCLUSIFS, UNE VIE DE CITOYEN

Les dispositifs d'habitats inclusifs Alternatives sont **une solution de logement accompagné intégré** à la ville et destiné à des personnes en situation de handicap.

Des premières réflexions à leur mise en œuvre opérationnelle, ces dispositifs reposent sur un travail de **collaboration avec les acteurs locaux**, bailleurs, partenaires spécialisés dans l'accompagnement du handicap, acteurs de la ville, tissu associatif local.

Cette **démarche inclusive** permet aux habitants d'être acteurs de leurs choix. Elle offre la possibilité à chaque personne d'expérimenter la **vie autonome**, tout en étant accompagnée en fonction de ses besoins.



### ALTERNATIVES, LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS

En cœur de ville ou en ruralité, en logements individuels ou en colocation, ces lieux d'habitation assurent un environnement sécurisant dans des lieux de partage et d'échange, où tous les habitants co-construisent le **projet de vie sociale et partagée** qui les réunit sur les aspects :

- du vivre ensemble
- des apprentissages nécessaires à la vie en logement de droit commun
- de l'accès à la citoyenneté
- de la vie dans l'écosystème local.

**Par contrat d'occupation**, chaque personne s'engage à s'inscrire dans un projet de vie enrichi d'expériences collectives, favorisant son autodétermination.

## FONCTIONNEMENT DE NOTRE SOLUTION

- Les habitants sont **sous-locataires** de leur logement, ils perçoivent les aides au logement dans la mesure de leur éligibilité.
- **Le loyer et les frais du quotidien** sont assumés par l'habitant au moyen de ses ressources personnelles.
- La **convivialité** est favorisée par la mise à disposition et l'aménagement d'espaces de vie partagée.
- Le collectif d'habitants est entouré de professionnels de **l'Aide à la Vie Partagée** chargés de la coordination et de l'animation du dispositif.
- Chaque personne est soutenue pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de ses aspirations au travers du **projet de vie en habitats inclusifs**.

